Pièce transmise par le rectorat de Reims à Me A. Lerat (conseil de Mme Chassard) par voie postale, le 15 mai 2019, et communiquée par courriel à Mme Chassard par Me Lerat le 17 mai 2019.

27 -1

de Nicolas RIO

au Collège Louis Pasteur

3 rue du collège

51601 SUIPPES CEDEX

Le 06 Novembre 2018

à

Mme La Rectrice de l'académie de Reims

s/c Mme Richard, Principale du collège

1 rue Navier

51082 REIMS CEDEX

objet : demande de protection fonctionnelle

Madame la Rectrice,

Par la présente, je me permets de vous présenter ma demande de protection fonctionnelle comme le décrit la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983.

En effet, dans le cadre de mes missions de professeur principal, mes élèves m'ont rapporté en heure de vie de classe une situation concernant le CDI qui les amenait à éviter le lieu.

Lorsque j'ai cherché à rentrer en contact avec Madame Chassard, professeur documentaliste, pour échanger sur les propos des élèves et la situation qu'ils me décrivaient, elle a posé comme préalable à toutes discussions une mise par écrit des propos des élèves et que je lui fournisse le nom de ceux qui s'étaient exprimés. Ne pouvant échanger directement avec elle, entre collègues, j'ai donc été contraint de remonter par écrit les informations récoltées à ma chef d'établissement en précisant leur origine. Cet écrit a provoqué la colère de Mme Chassard. Dans un mail daté du 6 novembre 2018, elle me calomnie et me diffame en m'attribuant de manière mensongère des actes et des intentions répréhensibles qui ne sont pas les miens. Ce mail a été envoyé à ma principale et Madame Chassard indiquait par ailleurs sa décision de déposer une main courante à la gendarmerie. En conséquence, j'ai donc également déposé une main-courante le jour même.

Aujourd'hui j'ai réellement peur que les poursuites à mon encontre se poursuivent et s'accentuent justement parce que je reste sur mes missions et ma préoccupation première : la réussite de mes élèves. J'ai donc réellement besoin de la protection fonctionnelle, afin de pouvoir assurer mes missions de fonctionnaire d'Etat.

Je tiens à préciser que ces évènements prennent place dans une ambiance et un climat de travail délétère installés depuis plusieurs mois maintenant. Climat dont l'équipe et moi-même avons fait part à vos services à plusieurs reprises, et plus précisément me concernant, les 16 et 19 Octobre derniers via le registre santé et sécurité au travail. L'ensemble des professeurs attribue ce changement de climat de travail au mode de communication trop souvent agressif et autoritaire, empreint de défiance et harcelant utilisé par Madame Chassard dans ses relations avec ses collègues. La situation au quotidien est invivable.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Nicolas RIO

Professeur certifié de Mathématiques

Pièce transmise par le rectorat de Reims à Me A. Lerat (conseil de Mme Chassard) par voie postale, le 15 mai 2019, et communiquée par courriel à Mme Chassard par Me Lerat le 17 mai 2019.

académie
Reims

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

27-2

Reims, le 13 novembre 2018.

La rectrice de l'académie,
Chancelière des universités

à

Monsieur Nicolas Rio
Professeur certifié mathématiques

S/c. de Madame la principale
Collège Louis Pasteur à Suippes

S/c. de Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale de la Marne

Rectorat

Secrétariat Général
Service des affaires juridiques

Affaire suivie par
Mme Aude Mobillion
Téléphone :
03.26.05.20.57.
Courriel :
ce.affjur@ac-reims.fr

1, rue Navier
51082 Reims cedex

accueil du public
du lundi au vendredi
08h30-12h30 | 13h30-17h

Objet : Protection fonctionnelle.
Références : AJ/019/2018-19.

La direction du collège Louis Pasteur à Suippes m'a transmis le 08 novembre 2018, votre demande de protection fonctionnelle en date du 06 novembre 2018 pour les agissements exercés à votre encontre par Madame Jocelyne Chassard, professeure documentaliste responsable du centre de documentation et d'information dudit collège.

Les attaques de Madame Jocelyne Chassard à votre égard sont inadmissibles, et je tiens à vous témoigner mon soutien en la circonstance.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous informer que je vous accorde la protection fonctionnelle.

Vous voudrez bien me faire savoir si vous êtes adhérent à l'autonome de solidarité départementale, ou si vous bénéficiez d'une assurance offrant une assistance juridique.
Si tel n'est pas le cas, vous pourriez me demander le concours d'un avocat.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Vincent Philippe

59 -2

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT DE PLAINTE

Date du dépôt de plainte

Identité du plaignant

Références de la procédure

Unité du dépôt de plainte

GENDARMERIE NATIONALE

93 Quartier Gendarmerie

MOURMELON LE GRAND 51400

Affaire suivie par

Maréchal Des Logis Chef

Objet de la plainte

HARCELEMENT MORAL - PROPOS OU COMPORTEMENTS REPETES AYANT POUR OBJET OU EFFET UNE DEGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL PORTANT ATTEINTE AUX DROITS, A LA DIGNITE, A LA SANTE OU A L'AVENIR

Période du 05/11/2018 à 08:00 au 14/12/2018 à 15:00

CHALONS EN CHAMPAGNE 51000

Information sur la procédure

LA MAIRIE

1 place de Verdun

CHALONS EN CHAMPAGNE 51000

L'enquête effectuée sur l'infraction dont vous vous êtes plaint(e) va être transmise à Monsieur le Procureur de la République qui seul pourra donner différentes suites à la procédure.

Cette note est destinée à vous informer sur la teneur et les conditions de votre plainte, ainsi que sur vos droits dont il vous est donné connaissance au verso.

Pour le procureur de la République
L'Officier de Police Judiciaire

Pièce transmise par le rectorat de Reims à Me A. Lerat (conseil de Mme Chassard) par voie postale, le 15 mai 2019, et communiquée par courriel à Mme Chassard par Me Lerat le 17 mai 2019.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Reims

RÉGION ACADÉMIQUE GRAND EST

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Reims, le 21 décembre 2018

59 -1

La rectrice de l'académie,
Chancelière des universités

à

Monsieur le Procureur de la République
près le tribunal de Grande instance de
Châlons-en-Champagne

Rectorat

Secrétariat Général
Service des affaires juridiques

Affaire suivie par
M.Daniel Muselli
Téléphone :
03.26.05.68.26.
Courriel :
ce.affjur@ac-reims.fr

1, rue Navier
51082 Reims cedex

accueil du public
du lundi au vendredi
08h30-12h30 | 13h30-17h

Monsieur le Procureur de la République,

J'ai l'honneur de signaler les faits suivants concernant Mme Jocelyne Anouilhez-Chassard, professeure-documentaliste au collège Louis Pasteur de Suippes, demeurant 1, rue des Trois Maillets à Suippes (51600).

Mme Jocelyne Anouilhez-Chassard est affectée à titre provisoire au collège Louis Pasteur de Suippes depuis le 26 septembre 2017. M. Nicolas Rio, professeur certifié de mathématiques, exerce ses fonctions au sein de l'établissement depuis le 1er septembre 2013.

Une situation complexe au sein du collège depuis le début de l'année scolaire a conduit M. Nicolas Rio à déposer une plainte dont le récépissé est joint au présent envoi à l'encontre de Mme Jocelyne Anouilhez-Chassard, le 17 décembre 2018, pour « *harcèlement moral : propos ou comportements répétés ayant pour objet ou effet une dégradation des conditions de travail pouvant attenter aux droits, à la dignité, à la santé ou à l'avenir professionnel d'autrui* ». Par ailleurs, je vous indique que M. Nicolas Rio a sollicité l'octroi de la protection fonctionnelle en application des dispositions de l'article 11 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, par un courrier à mon attention en date du 6 novembre 2018. J'ai décidé d'accorder ladite protection à l'enseignant par un courrier en date du 13 novembre 2018.

Cette situation complexe et les agissements de Mme Jocelyne Anouilhez-Chassard requièrent toute mon attention et constituent la raison qui motive ma démarche.

Je reste à votre disposition pour tout autre renseignement.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Procureur, l'expression de ma considération distinguée.

Hélène Insel

PJ : récépissé de dépôt de plainte délivré à M. Nicolas Rio

Pièce transmise par le rectorat de Reims à Me A. Lerat (conseil de Mme Chassard) par voie postale, le 15 mai 2019, et communiquée par courriel à Mme Chassard par Me Lerat le 17 mai 2019.